cutif de l'Amérique Britannique alors constituée-et sur l'avis de ce corps les conseillers législatifs seront nommés par la couronne. (Ecouter!) Tout ceux qui ont pris part au pacte du mois de juillet dernier ont montré, depuis le commencement jusqu'à la fin, un tel esprit d'impartialité que, pour ma part, je ne doute pas un instant que pleine justice sera rendue au parti qui pourra être en minorité dans le gouvernement sans avoir jamais une position analogue dans le pays ou dans la chambre. Je fais allusion ici aux doux Canadas.

L'Hon. A. A. DORION. - Ha! Ha!

L'Hon, M. BROWN.—L'hilarité de mon hon, ami ne m'empêchera pas de répéter mon affirmation. J'ai toujours été présent au conseil et à la conférence, j'ai suivi la discussion, j'ai pu pénétrer les sentiments de ceux qui siégaient avec moi, et je n'ai pas l'ombre d'un doute que pleine justice sera rendue dans le choix des premiers conseillers fédéraux, non seulement à ceux qui marchent ordinairement avec moi, mais encore aux partisans de mon hon, ami le membre pour Hochelaga. (Ecouter!) Monsieur l'ORATEUR, je crois avoir répondu à toutes les objections qu'on a soulevées contre le projet de constitution de la législature fédérale. Et peut-on y faire une objection bien fondée? Ce projet rend justice à tous les partis, il remédie aux vices du système actuel, et je suis persuadé que l'application en sera facile et satisfaisante pour la grande masse du peuple. Je vais plus loin: quand même toutes ces objections seraient valables elles disparaissent en vue des maux dont le projet nous délivre, on vue des difficultés qui entravent jusqu'à présent toute réforme parlementaire en Canada. (Applaudissements.) Les hon. MM. qui épuisent leur énergie à trouver des taches dans la nouvelle constitution ont-ils réfiéchi un instant aux injustices criantes qui existent dans la constitution actuelle. Depuis six mois l'opinion publique a fait un grand pas en ce qui concerne la représentation d'après la population, mais où en étions nous une semaine avant la formation du ministère actuel? Il n'y a pas longtemps que l'hon. membre pour Peel (M. HILLYARD CAMERON) proposait de donner un membre de plus au Haut-Canada, et sa proposition fut rejetée. Rappelez-vous qu'il n'y a que quelques semaines, l'hon. député d'Hochelaga, (l'hon. M. Dorion), qui dirige maintenant la croisade contre cette mesure, a déclaré publi-

qu'à cinq ou six membres additionnels, et qu'avec ce nombre les haut-canadiens seraient satisfaits d'ici à bien des années. (Ecoutes ! écoutes !) Et après avoir réfiéchi à tout cela, laissons celui qui est disposé à critiquer cette mesure de réforme parlementaire justifier, s'il le peut, sa conduite auprès des mille francs-tenanciers désaffranchis du Haut Canada, qui nous demandent justice. (Applaudissements.) Pour ma part, M. l'ORATEUR, je dis, sans hésiter, que la complète justice que cette mesure doit assurer pour toujours au peuple haut canadien. seulement sous le rapport de la représentation parlementaire, fuit plus que contrebalancer tous les défauts qu'on lui prête. (Applaudissements prolongés.) De plus, M. l'ORATEUR, le second avantage de ce projet c'est que dans une grande mesure il met fin à l'injustice dont le Haut-Canada a cu à se plaindre cu matières de finance. Nous autres, haut-canadiens, nous avons eu à nous plaindre de ce que nous avions moins de contrôle que le peuple du Bas-Canada sur l'impôt et l'emploi des deniers publics, et cela bien que nous contribuions pour plus que les trois-quarts de tout le revenu. Eh! bien, M. l'ORATEUR, le projet que nous avons remédie à cela. Cette absurde ligne de séparation des provinces n'existe plus en ce qui concerne les matières d'un intérêt général; nous avons dix-sept membres de plus en chambre qui tiennent les cordons de la bourse, et les contribuables du pays, partout où ils se trouvent, auront leur juste part de contrôle sur le revenu et la dépense. (Ecouter ! écouter !) Nous avons aussi eu à nous plaindre de ce que d'immenses sommes étaient prises de la caisse publique pour des fins locales du Bas-Canada auxquelles le peuple haut-canadien n'était nullement intéressé, bien qu'il eût à en fournir les trois quarts, et ce projet, M. l'ORATEUR, remédie encore à cela. Toutes les affaires locales doivent être bannies de la législature générale : les gouvernements locaux seront chargés des affaires locales, et si nos amis du Bas-Canada jugent à propos de faire trop de dépenses, eux seuls en porteront le fardeau. (Ecoutez! écoutez!) Nous n'aurons plus à nous plaindre qu'une section fournit les fonds et que l'autre les dépense. Dorénavant, ceux qui contribueront dépenseront, et ceux qui dépenseront plus qu'ils ne le doivent, en supporteront la peine. (Ecouter! écouter!) Quand même nous quement que le Haut-Canada n'avait droit | n'aurions qu'accompli cela, ee serait dejà